

# Relations entre le secteur bancaire et financier et l'industrie des actifs numériques

19 Novembre 2020



# Adan

## Qui sommes nous ?

**L'Adan** rassemble les professionnels des actifs numériques et de la blockchain. Ses adhérents composent une vaste palette d'activités : marchés, conservation, paiements, gestion, outils d'analyse, accompagnement des projets et des utilisateurs, sécurité, etc.

### Vision

Les actifs numériques apportent des améliorations structurelles à l'infrastructure économique mondiale et font naître de nouvelles activités ainsi que de nouvelles opportunités d'échange. La France ainsi que l'Europe ont un rôle clef à jouer pour devenir des territoires majeurs d'innovation et favoriser le développement des futurs champions du secteur.

### Mission

L'Adan a vocation à fédérer l'industrie des actifs numériques et promouvoir son développement au service d'une nouvelle économie numérique.

### Adan en chiffres

Créée en janvier 2020

50+ membres

3 employés

2 Comités (PSAN & Affaires Européennes)

8 groupes de travail

13 documents: 6 rapports, 6 réponses à consultation, une lettre aux députés

5 enquêtes

7 événements

11 institutions accueillent l'Adan dans des groupes de travail réguliers

# Sommaire de la présentation

1. **Historique** : les banques et les crypto-actifs, une (trop) longue incompréhension
2. **Etat des lieux** : difficultés persistantes mais signes encourageants
3. **Perspectives** : “Stablecoins”, crypto-paiements et paiements, quel futur pour la France et l’Europe ?
4. **Conclusions**

# I. Historique

## Banques et les crypto-actifs, une (trop) longue incompréhension

Les crypto-actifs sont :

**nés hors du système bancaire et financier**, créés par des technophiles crypto-anarchistes

notamment **en réaction à la crise financière de 2008**

**appréhendables directement** - les procédures de sécurité financière habituelles ne sont pas applicables

**médiatisés par leur utilisation dans des circuits clandestins** (cf. Silk Road)

présentés comme des crypto-**"monnaies"**

jusqu'à 2018, peu ou mal régulés



**des intrus, des jouets pour technophiles, pas sérieux**



**antagonisme avec les banques, présentés comme les "méchants" de l'histoire**



**incontrôlables**



**la "monnaie du *Dark web*" puis celle du terrorisme**



**application du prisme monétaire et disqualification** (cours volatils, fondamentaux entièrement différents)



**pas envisageable d'y toucher, pas de *business model***

**=> La vision du monde bancaire et financier sur ces actifs est encore, à ce jour, très largement négative**



## **II. Etat des lieux**

Enquête de l'ADAN et autres constats

# Enquête de l'Adan

## Comment ? Présentation et méthodologie

L'Adan a conduit une enquête qualitative et quantitative auprès des acteurs "crypto". Le rapport de cette enquête dresse un état des lieux des relations entre les « établissements financiers »\* dans le rapport) et les acteurs crypto/blockchain.

**Nombre de participants à l'enquête** : 28 réponses non-anonymes

**Durée de consultation** : 2 mois (mi-juillet à mi-septembre)

### Profil type du répondant

- **93 %** des entreprises répondantes possèdent, achètent, vendent des actifs numériques ou s'interposent dans ces opérations.
- Pour près de **64 %** d'entre elles, ces transactions représentent au moins la moitié de leur volume annuel d'activité.

\* les établissements bancaires, les établissements de paiement et les entreprises de monnaie électronique

# Résultats de l'enquête

## Etat général des relations entre les établissements financiers et les acteurs crypto-blockchain en France

<b>Difficultés rencontrées en France pour ouvrir leur compte actuel</b>	<b>50 %</b>
<b>Expérience(s) de refus d'ouverture ou clôture de comptes</b>	<b>68 %</b>
<b>Accès compliqué / impossible aux services bancaires et de paiement</b>	<b>45 %</b>
<b>Accès compliqué / impossible à un crédit ou un financement bancaire</b>	<b>50 %</b>
<b>Impact sur la clientèle dans leurs propres relations bancaires</b>	<b>57 %</b>
<b>Impact sur le dirigeant dans ses propres relations bancaires</b>	<b>42 %</b>
<b>Déménagement de l'activité considéré ou très sérieusement envisagé</b>	<b>64 %</b>
<b>Relations avec les établissements financiers moins difficiles dans les autres pays de l'UE</b>	<b>85 %</b>

# Résultats de l'enquête

## Ouvrir un compte et le garder : quel est le problème ?

Les raisons invoquées par les établissements sont de deux ordres :

### Les activités des acteurs crypto/blockchain

- Exclusivement prosrites dans les politiques d'ouverture de compte de certaines banques
- ou
- Implicitement prosrites :
  - *Au niveau du conseiller* : à l'évocation des mots "blockchain" ou "cryptomonnaies"
  - *Au niveau de la hiérarchie* : opposition même si le conseiller est favorable

→ Motif de refus invoqué absent ou alors peu précis, comme "l'entreprise ne correspond pas aux critères"

→ Refus de fournir une lettre de refus

La loi ! Considérée comme insuffisamment avancée.

Et pourtant...



Quid du droit aux comptes ?

- Certains acteurs ont tenté des recours.
- Malgré la désignation de la Banque de France, certains établissements ont tout de même refusé d'ouvrir le compte.
- 6 répondants ont alors saisi l'ACPR, un seul a obtenu satisfaction.

# Prochaines étapes

## Signaux positifs et normalisation

- **Echanges encourageants** avec les établissements bancaires, les associations de place et les régulateurs qui montrent une volonté de changement
- **Initiatives pour faire progresser les pratiques** : constitution de listes d'acteurs, questionnaires d'entrée en relation, etc.
- **Cadre réglementaire qui s'affine** ; de plus en plus de PSAN enregistrés auprès de l'AMF, projet de réglementation européenne
- **Signaux positifs forts à l'étranger** (banques américaines pouvant faire de la conservation, banque chinoise réalisant une émission de titre en bitcoins, PayPal lance un service d'achat et de paiement en crypto-actifs, etc.)



## III. Perspectives

*Stablecoins*, crypto-paiements et paiements, même combat ?

# Perspectives

## *Stablecoins* & technologies de paiement “blockchain”

- La **blockchain publique** offre un registre de valeurs accessible à tous, vérifiable et auditable.
- Comparativement aux crypto-monnaies, les **stablecoins** résolvent :
  - le problème de la **volatilité** ;
  - le problème de la monnaie “**sans**” **sous-jacent** - en réalité, à sous-jacent différent.
- Les technologies de **canaux de paiement** ou similaires peuvent remplacer les moyens de paiement traditionnels sur les crypto-actifs (ex : Lightning Network, xDAI, zkRollups, etc.)

=> Tout est en place pour réaliser le potentiel. Avec les établissements financiers ?

# Perspectives

## *Stablecoins* & technologies de paiement “blockchain”

### Obstacles au travail commun :

- **Craintes persistantes** liées :
  - à l'historique ;
  - aux préjugés persistants sur les cryptomonnaies ;
  - au caractère “ouvert” des blockchains publiques.
- Climat de **méfiance mutuelle**
- **Technologies** toujours en maturation
- **Cadre réglementaire** en construction

# IV. Conclusions

- Le **momentum** est là sur les **crypto-actifs** et les **crypto-paiements**, il faut avancer en France et en Europe.
  - ◆ Signe encourageant de la réglementation mais encore trop restrictif à ce jour
  - ◆ Signaux très mitigés sur les *stablecoins*, vision souvent trop centrée sur les risques

=> Attention à ne pas reproduire l'expérience du RGPD !
- Une **concurrence forte** se **développe** aux **US** et en **Asie**  
(80-90 milliards de *stablecoins USD* sur le marché, *Paypal* devient un acteur du *crypto-paiement*, *projet* de *MDBC* *Chinois...*)
- Nécessité d'une approche **pas seulement défensive** mais aussi **offensive** & de **prise de risque**.

**Merci !**



**contact@adan.eu**  
**adan.eu**